



# L'Association canadienne pour l'art photographique

## Lignes directrices pour la certification des juges

### Mise en œuvre et révision

Ce document a été revu et approuvé par le conseil d'administration. Les présentes lignes directrices entrent en vigueur à la date indiquée ci-dessous et remplacent toutes les lignes directrices antérieures relatives à la certification des juges. Elles seront révisées chaque année et mises à jour si nécessaire.

**En vigueur : 17 mars 2025**

### Table des matières

INTRODUCTION.....	2
EXIGENCES.....	2
PROCÉDURE POUR DEVENIR UN JUGE CERTIFIÉ ACAP.....	3
OPTIONS POUR ACQUÉRIR DE L'EXPÉRIENCE EN MATIÈRE DE JUGEMENT .....	4
Option A - Exercices d'évaluation du ACAP .....	4
Option B - Se porter volontaire pour être juge dans les clubs photo locaux. ....	5
Option C - Agir en tant que 4ème juge pour une compétition ACAP.....	6
PROGRESSION .....	7



# Lignes directrices pour la certification des juges

## INTRODUCTION

Ce guide explique comment le programme de certification des juges est géré et décrit les étapes et procédures nécessaires pour devenir un juge certifié ACAP.

Le directeur du programme des juges est responsable du programme de certification des juges. Si vous avez des questions sur le programme ou si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à contacter le directeur du programme des juges à l'adresse suivante : [judgingdirector@ACAPcanada.ca](mailto:judgingdirector@ACAPcanada.ca).

L'objectif du programme de certification des juges est de fournir une formation et une expérience aux nouveaux juges.

L'objectif est de :

- a) créer une cohérence dans le processus de jugement,
- b) s'assurer que les juges connaissent et respectent les normes de jugement de L'ACAP,
- c) faciliter l'obtention par les candidats de la distinction de juge certifié ACAP, et
- d) créer un groupe de juges expérimentés dans plusieurs genres de photographie et formés aux bonnes techniques de jugement.

L'ACAP décerne la distinction de "*juge certifié ACAP (CC)*" aux personnes qui satisfont et maintiennent un niveau élevé en matière de jugement. Cette désignation vous permettra de vous identifier comme *juge certifié ACAP* lorsque vous jugerez des concours de photographie dans des clubs photographiques locaux ou pour d'autres organisations. Elle vous permet également de juger des compétitions ACAP au niveau de la zone, national et international.

Le titre de *juge certifié ACAP* est valable 5 ans à compter de la date d'émission dans les conditions décrites dans la politique des normes de jugement de l'ACAP.

## EXIGENCES

Pour participer au programme de certification des juges, vous devez

1. être membre règle de l'ACAP.
2. avoir suivi avec succès le cours de formation de base pour les nouveaux juges au cours des deux dernières années.
3. s'engager à être proactif et à satisfaire aux exigences pour devenir un juge certifié dans les deux ans suivant leur entrée dans le programme.
4. avoir un niveau de connaissance intermédiaire ou avancé dans plusieurs genres de photographie.
5. accepter de se conformer à la politique des normes de jugement de l'ACAP et aux autres documents d'orientation relatifs au programme de jugement de l'ACAP.



## Lignes directrices pour la certification des juges

### PROCÉDURE POUR DEVENIR UN JUGE CERTIFIÉ ACAP

Pour être accepté dans le programme, il faut soumettre les documents suivants au directeur du programme des juges à l'adresse suivante : [judgingdirector@ACAPcanada.ca](mailto:judgingdirector@ACAPcanada.ca).

1. Formulaire de candidature au programme de certification des juges.
2. Formulaire d'information sur les juges - ce formulaire est utilisé pour alimenter la liste nationale des juges qui est distribuée aux clubs membres de l'ACAP.
3. Un portfolio de vos travaux tels que décrits dans le formulaire de candidature.

Le directeur du programme de formation des juges examinera votre candidature afin de s'assurer que vous remplissez les conditions de base pour participer au programme. Une fois accepté dans le programme, vous recevrez des informations supplémentaires pour vous guider tout au long du programme. Pendant la durée du programme, votre nom apparaîtra sur la liste nationale des juges en tant qu'apprenti juge ACAP (CA).

Un dossier de formation sera constitué et tenu à jour par le directeur du programme des juges afin de documenter vos progrès.

Il s'agit d'un programme de deux ans. Dans des cas exceptionnels, le programme peut être prolongé à la seule discrétion du directeur du programme de formation des juges. Pour les candidats qui disposent d'une expérience approfondie en matière de jugement, certaines exigences peuvent être supprimées à la seule discrétion du directeur du programme des juges, à condition que cela ne compromette pas l'intégrité du processus de certification.

Le directeur du programme des juges discutera avec vous des options qui s'offrent à vous dans le cadre du programme de certification. Même si, au départ, vous ne mentionnez que quelques genres avec lesquels vous êtes à l'aise de juger, on s'attend à ce que vous acquériez de l'expérience dans l'évaluation de tous les genres énumérés dans le *Manuel de référence des juges de la CAPA*.\*.

*\* Cette exigence entrera en vigueur lorsque le manuel de référence des juges sera publié plus tard en 2025.*

Le minimum\* requis pour recevoir l'accréditation en tant que juge certifié ACAP est le suivant :

1. Réalisation de **six** évaluations par un juge certifié ACAP expérimenté.
2. Ces six évaluations peuvent être constituées d'une combinaison d'exercices de jugement, de jugement de club et de jugement de compétition ACAP (voir le tableau ci-dessous pour les exigences minimales).
3. Après quatre évaluations de jugement, vous devez avoir deux évaluations consécutives indiquant que vous jugez entièrement conformément à la norme de jugement de l'ACAP.
4. Deux évaluations au maximum peuvent être menées par le même juge certifié ACAP.

*\*Des évaluations de jugement supplémentaires peuvent être requises pour se qualifier.*



## Lignes directrices pour la certification des juges

Type de jugement	Exigence minimale
Exercice de jugement	Pas de minimum
Jugement des clubs	2 (dont un en direct)
Concours ACAP	1 (zone ou national)

### OPTIONS POUR ACQUÉRIR DE L'EXPÉRIENCE EN MATIÈRE DE JUGEMENT

Les juges de la CA sont encouragés à saisir toutes les occasions de s'entraîner à juger qu'ils peuvent avoir. Plus vous aurez d'expérience, plus votre jugement deviendra facile et cohérent. Toutes les occasions de juger ne sont pas nécessairement prises en compte pour l'obtention de la certification.

Pour soutenir l'expérience d'apprentissage, vous ne commencerez pas votre prochaine évaluation de juge avant d'avoir reçu le rapport final de la dernière évaluation de juge effectuée. Cela vous permet d'identifier les domaines dans lesquels des améliorations sont nécessaires avant votre prochaine évaluation. Si vous avez deux occasions de juger à proximité l'une de l'autre, vous devez vous mettre d'accord avec le directeur du programme des juges pour déterminer si les deux peuvent compter pour la certification.

Les options pour les opportunités de jugement qui seront évaluées et compteront pour votre certification sont les suivantes :

#### **Option A - Exercices d'évaluation du ACAP**

Vous aurez accès à une série d'images provenant de concours ACAP antérieurs dans un ou plusieurs genres photographiques. Vous serez évalué par un juge certifié ACAP expérimenté, choisi par le directeur du programme d'évaluation.

Cette option est un processus autonome à réaliser sur une période de deux semaines :

1. Vous recevrez les images et la feuille de notation\*.
2. Évaluez chaque image et notez votre score et vos commentaires (pour toutes les images).
3. Transmettez votre feuille de notation dûment remplie au directeur du programme de jugement.
4. Un juge certifié ACAP sera désigné pour évaluer votre exercice de jugement.
5. Le directeur du programme des juges vous communiquera les résultats et vous fournira une copie finale du rapport d'évaluation pour vos dossiers.

*\*Il est également possible que vous ayez accès à la fonction de juge en ligne.*

Cette option vous permet d'être évalué sur des genres photographiques que vous ne rencontrez pas dans les options B et C. Dans le cadre de la formation à la certification,



## Lignes directrices pour la certification des juges

vous devez avoir jugé au moins une fois\* chaque genre identifié dans le manuel de référence des juges de l'ACAP.

\* Cette exigence entrera en vigueur lorsque le manuel de référence des juges sera publié plus tard en 2025.

### **Option B - Se porter volontaire pour être juge dans les clubs photo locaux.**

Pour qu'une compétition soit prise en compte dans les critères d'obtention de la certification vous devez avoir utilisé un système de notation similaire à celui décrit par l'ACAP dans le manuel de référence des juges. Les concours de clubs ont souvent plusieurs thèmes (par exemple, Nature, Ouvert, Abstrait). Chaque thème n'est pas considéré comme une évaluation distincte, mais l'ensemble de la compétition est considéré comme une seule évaluation. Le club local peut juger ses compétitions en personne ou à distance, en ligne.

Vous pouvez être l'un des trois juges principaux ou le 4<sup>ème</sup> juge\*. Deux des trois juges principaux *DOIVENT* être des *juges certifiés ACAP*. L'un des deux juges certifiés ACAP doit avoir été invité à l'avance à vous évaluer pendant la compétition et être disposé à fournir à l'ACAP une évaluation de vos ACAP cités de jugement à l'aide du formulaire de rapport d'évaluation des juges  
*Un 4<sup>ème</sup> juge est un juge dont les notes ne sont pas comptabilisées pour déterminer les vainqueurs d'une compétition.*

Vous pouvez demander au club de vous aider à contacter l'un des juges certifiés ACAP pour lui demander de vous évaluer. Lorsque vous avez été choisi pour juger une compétition de club, informez le directeur du programme de jugement du nom du club et de la date de la compétition.

Pour chaque concours, vous devez noter vos notes et vos commentaires. Si l'on ne vous a pas demandé de fournir des commentaires, le juge évaluateur identifiera 10 images à commenter. Peu de temps après le concours, vous transmettez au directeur du programme d'évaluation les documents suivants :

1. Une copie de la feuille de notation qui comprend les notes et les commentaires de tous les juges. Il est de votre responsabilité de l'obtenir auprès du coordinateur de la compétition du club.
2. Une copie de vos notes et commentaires pour chaque image, s'ils ne font pas partie de la feuille de notes mentionnée au point précédent.
3. Noms des juges principaux et s'ils sont ou non des juges certifiés ACAP.
4. Le nom et l'adresse électronique du juge certifié ACAP chargé de l'évaluation.
5. Le directeur du programme des juges vous communiquera les résultats et vous fournira une copie finale du rapport d'évaluation pour vos dossiers.



## Lignes directrices pour la certification des juges

Afin de bénéficier d'une expérience optimale, il est vivement conseillé d'utiliser un club différent pour chaque évaluation. Dans le cadre de la formation à la certification, vous devez être évalué lors d'au moins deux compétitions de club, dont l'une doit se dérouler en direct. Si vous n'avez pas la possibilité de juger en direct, contactez le directeur du programme des juges pour discuter des options possibles.

### **Option C - Agir en tant que 4ème juge pour une compétition ACAP.**

Avec cette option :

1. Les candidats doivent avoir effectué au moins deux évaluations dans le cadre des options A et/ou B.
2. Votre nom sera placé sur une liste d'attente pour un prochain concours.
3. Vous serez contacté par le directeur des compétitions ([competitions@ACAPcanada.ca](mailto:competitions@ACAPcanada.ca)) qui vous demandera d'être le quatrième juge d'une prochaine compétition nationale ou de zone de l'ACAP.
4. Lorsque vous aurez terminé le jugement en ligne, vos notes et commentaires seront évalués par un juge certifié par l'ACAP.
5. Le directeur du programme d'évaluation coordonnera l'affectation du juge évaluateur et la distribution du matériel nécessaire à l'évaluation.
6. Le directeur du programme des juges vous communiquera les résultats et vous fournira une copie finale du rapport d'évaluation pour vos dossiers.

Dans le cadre de la formation à la certification, vous devez être évalué lors d'au moins une compétition régionale ou nationale de l'ACAP.



## Lignes directrices pour la certification des juges

### PROGRESSION

Pour vous aider à progresser vers le statut de juge certifié ACAP, vous recevrez, après chaque évaluation, des commentaires de la part du juge évaluateur et/ou du directeur du programme des juges.

Le juge évaluateur indiquera ses observations et recommandations sur le formulaire d'évaluation du juge. Le directeur du programme des juges tiendra compte de toutes les évaluations effectuées jusqu'à présent pour déterminer la mesure appropriée à prendre : certification, poursuite de la formation ou arrêt de la formation.

Le directeur du programme des juges peut adapter le programme en fonction des besoins particuliers d'une personne, à condition que cela ne compromette pas l'intégrité du processus de certification.

Ce n'est que lorsque le directeur du programme des juges sera convaincu que vous répondez aux exigences du programme de certification et que vous jugez conformément à la norme de jugement de l'ACAP que vous serez désigné comme **juge certifié ACAP**.

Toute demande de renseignements doit être adressée au directeur du programme des juges à l'adresse suivante : [judgingdirector@ACAPcanada.ca](mailto:judgingdirector@ACAPcanada.ca) .